

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-ESSONNE**

### **SEANCE PUBLIQUE DU 13 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le 13 novembre à vingt heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération, dûment convoqué par le 1<sup>er</sup> Vice-président, François GROS, en date du 5 novembre 2015, s'est réuni au Centre Technique Municipal – 22 rue de Milly – 91830 LE COUDRAY MONTCEAUX

Le Président : Jean-Pierre BECHTER, excusé

Présents :

François GROS, Yann PETEL, Jean-Michel FRITZ, Michel BERNARD, Philippe ROUGER, Jean-François BAYLE, Jacques BEAUDET, Damanguere Redanga N'GAIBONA, Pascaline VANDENHEEDE, Jean BEDU, Aline BADIER, Frédérique GARCIA, Vice-présidents

Marie-Hélène BAJARD, Nathalie BAUSIVOIR, Martine BOUIN, Eric BRETON, Jérôme BREZILLON, Sylvie CAPRON, Jacques DEMEURE, Germaine DERUEL, Carla DUGAULT, Anne-Marie GRANDJEAN, Philippe JUMELLE, Denis LAYREAU, Sylvie MACHADO-BOALHOSA, Jean-Pierre MARCELIN, Bernard MEDER, Jacques MERRET, Elisabeth PETITDIDIER, Bruno PIRIOU, Jean-Baptiste ROUSSEAU, François SCHORTER, Aurélie SEURE-DUMONTAUD, Arlette TRAMBLAY, Eugène WITTEK, Conseillers

Pouvoirs :

Volkan AYKUT donne pouvoir à Germaine DERUEL  
Florence LE BELLEC donne pouvoir à Yann PETEL  
Colette MARTIN donne pouvoir à Arlette TRAMBLAY  
Christine PINAUD-GROS donne pouvoir à François GROS  
Christelle SEIGNEUR donne pouvoir à Eugène WITTEK

Absents :

Sylvain DANTU, Soraya KHEDIRI, Isabelle PETIT-NIEWOLINSKI, Faten SUBHI, Conseillers

Formant la majorité des membres.

Monsieur François GROS déclare la séance ouverte à 20h00.

Il indique que les registres des décisions prises par le Président et le Bureau en vertu de la délégation donnée par le Conseil de la Communauté d'agglomération sont à la disposition des conseillers communautaires.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Madame Sylvie CAPRON, désignée, accepte de remplir cette fonction.

**Approbation du procès-verbal de la séance publique du 24 septembre 2015 à l'unanimité**

## **1 Décision modificative n°2 du budget 2015**

Rapporteur : Monsieur François GROS

*Après examen et délibéré, à l'unanimité (trois abstentions : Monsieur Jérôme BREZILLON, Madame Carla DUGAULT, Monsieur Bruno PIRIOU):*

Article 1 : Approuve la décision budgétaire modificative n°2 du budget 2015 selon le tableau ci-après :

### **Section de fonctionnement :**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
011	Charges à caractère général	193 000,00	
014	Atténuation de produits	- 493 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	526 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	- 180 000,00	
67	Charges exceptionnelles	21 000,00	
77	Produits exceptionnels		67 000,00
<b>Total</b>		<b>67 000,00</b>	<b>67 000,00</b>

### **Section d'investissement :**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
021	Virement de la section de fonctionnement		526 000,00
13	Subventions d'investissement reçues		20 000,00
20	Immobilisations incorporelles	- 347 416,00	
21	Immobilisations corporelles	25 000,00	
23	Immobilisations en cours	868 416,00	
27	Autres immobilisations financières	400 000,00	400 000,00
<b>Total</b>		<b>946 000,00</b>	<b>946 000,00</b>

Article 2 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## **2 Autorisation au Président de signer l'avenant technique n°11 à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine pour les quartiers de Montconseil et la Nacelle**

Rapporteur : Monsieur Jean-François BAYLE

*Après examen et délibéré, à l'unanimité:*

Article 1<sup>er</sup> : Approuve l'avenant technique n° 11 pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine des quartiers de Montconseil et de la Nacelle, annexé à la présente délibération et autorise Monsieur le Président à le signer ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

Article 2 : Dit que conformément au règlement général de l'A.N.R.U., le présent avenant sera diffusé à l'ensemble des signataires de la convention pluriannuelle pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine.

Article 3 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## **3 Autorisation au Président de signer l'avenant technique n°10 à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine pour le quartier des Tarterêts**

Rapporteur : Monsieur Jean-François BAYLE

*Après examen et délibéré, à l'unanimité:*

Article 1<sup>er</sup> : Approuve l'avenant technique n°10 pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine des Tarterêts, annexé à la présente délibération et autorise Monsieur le Président à le signer ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

Article 2 : Dit que conformément au règlement général de l'A.N.R.U., le présent avenant sera diffusé à l'ensemble des signataires de la convention pluriannuelle pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine.

Article 3 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## **4 Avis de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne sur la proposition de modification des statuts du SMITEC**

Rapporteur : Monsieur Jean-François BAYLE

*Après examen et délibéré, à l'unanimité :*

Article 1 : Donne un avis favorable au projet de modification de l'article 7 des statuts du SMITEC afin de supprimer la mention du nombre total des membres délégués.

Article 2 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## **5 Avis de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne sur la proposition de modification des statuts du SIARCE par extension de son périmètre à la commune de Morsang-sur-Seine**

Rapporteur : Monsieur Jean-François BAYLE

*Après examen et délibéré, à l'unanimité :*

Article 1<sup>er</sup> : Approuve l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau (SIARCE) de la commune de Morsang-sur-Seine au titre de la compétence adduction d'eau potable et approuve les statuts modifiés par l'extension du périmètre du SIARCE, tels que joints en annexe.

Article 2 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## **6 Adoption des tarifs du bar du théâtre de Corbeil-Essonnes**

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FRITZ

*Après examen et délibéré, à l'unanimité :*

Article 1<sup>er</sup> : Approuve l'ouverture du bar du théâtre de Corbeil-Essonnes en régie directe et adopte la tarification des consommations selon le tableau ci-annexé, afin d'en permettre l'exploitation, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Article 2 : Autoriser le Président à signer tout document relatif à cette ouverture.

Article 3 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## **7 Transformation et redéploiement d'emplois budgétaires**

Rapporteur : Monsieur Philippe ROUGER

*Après examen et délibéré, à l'unanimité :*

Délibère :

Article 1 : Décide la création des postes suivants :

- un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C)
- un poste de technicien (catégorie B)
- un poste d'éducateur des activités physiques et sportives (catégorie B)

Article 2 : Décide la suppression des postes suivants :

- un poste d'ingénieur (catégorie A)
- un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie B)
- un poste d'aide opérateur des activités physiques et sportives (catégorie C)
- un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C)
- douze postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C)

Article 3 : Dit que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Article 4 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## **8 Actualisation du régime indemnitaire de la Communauté d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Philippe ROUGER

*Après examen et délibéré, à la majorité (une voix contre : Madame Marie-Hélène BAJARD et cinq abstentions : Monsieur Jérôme BREZILLON, Madame Carla DUGAULT, Monsieur Bruno PIRIOU, Monsieur François SCHORTER et Madame Aurélie SEURE-DUMONTAUD) :*

Article 1<sup>er</sup> : Approuve et décide de remplacer la prime de fonction et de résultats par l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et du complément indemnitaire annuel pour les agents relevant du cadre des administrateurs territoriaux au 1<sup>er</sup> décembre 2015, les autres primes ou indemnités instituées et mise en œuvre conformément aux délibérations antérieures restant inchangées.

A chaque groupe correspond un plafond, le plancher étant fixé par grade.

L'autorité territoriale peut prévoir plusieurs groupes de fonctions hiérarchisées par catégorie.

Les critères professionnels retenus pour les agents relevant du cadre d'emploi des administrateurs sont pour le :

Groupe 1 : DG, DGA, DGST

Groupe 2 : Directeur

Groupe 3 : Directeur adjoint

<b>GROUPE DE FONCTIONS</b>	<b>PLAFOND DE L'INDEMNITE de fonction, de sujétions et d'expertise (en euros/an)</b>
Groupe 1	49 980
Groupe 2	46 920
Groupe 3	42 330
<b>GRADE ET EMPLOIS</b>	<b>MONTANT MINIMAL (en euros/an)</b>
Administrateur général	4 900

Administrateur hors classe	4 600
Administrateur	4 150

Ce complément indemnitaire annuel tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, appréciée lors de l'entretien professionnel annuel. Il fait l'objet d'un versement annuel en une ou deux fractions.

<b>GROUPE DE FONCTIONS</b>	<b>MONTANT MAXIMAL DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE (en euros/an)</b>
Groupe 1	8 820
Groupe 2	8 280
Groupe 3	7 470

Article 2 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## **9 Indemnité de conseil du receveur municipal pour l'année 2015**

Rapporteur : Monsieur François GROS

*Après examen et délibéré, à l'unanimité (trois abstentions : Madame Marie-Hélène BAJARD Monsieur Bernard MEDER et Madame Aurélie SEURE-DUMONTAUD) :*

Article 1<sup>er</sup> : Approuve le versement pour l'année 2015 d'une indemnité de conseil d'un montant de 9 277.20 euros brut, cette indemnité étant calculée chaque année en faisant la moyenne des dépenses des trois derniers exercices clos, sur la base d'un tarif réglementaire, comme suit :

<b>2015</b>				
<b>Dépenses budgétaires réelles</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	Moyenne
Investissement	26 175 432,76	35 874 314,89	16 249 214,18	26 099 653,94
Fonctionnement	61 656 858,52	64 347 819,80	64 179 448,31	63 394 708,88
<b>Base de calcul</b>	<b>87 832 291,28</b>	<b>100 222 134,69</b>	<b>80 428 662,49</b>	<b>89 494 362,82</b>
<b>Application du tarif</b>	Barème	Ventilation	Taux	Montant
Tranche 1	7 622,45	7 622,45	0,300%	22,87

Tranche 2	30 489,80	22 867,35	0,200%	45,73
Tranche 3	60 979,60	30 489,80	0,150%	45,73
Tranche 4	121 959,21	60 979,61	0,100%	60,98
Tranche 5	228 673,52	106 714,31	0,075%	80,04
Tranche 6	381 122,54	152 449,02	0,050%	76,22
Tranche 7	609 796,07	228 673,53	0,025%	57,17
Tranche 8		88 884 566,75	0,010%	8 888,46
<b>Montant résultant du barême</b>		<b>89 494 362,82</b>		<b>9 277,20</b>
<b>Montant plafonné</b>				<b>10 467,30</b>
<b>Montant brut</b>			<b>100%</b>	<b>9 277,20</b>
<b>Assiette</b>		<b>98,25% des revenus</b>		
Cotisations sociales	1% solidarité	9 277,20	1,00%	92,77
	CSG déductible	9 114,85	5,10%	464,86
	CSG non déductible	9 114,85	2,40%	218,76
	CRDS	9 114,85	0,50%	45,57
<b>Montant alloué au receveur</b>				<b>8 455,24</b>

27/10/2015

Article 2 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## **10 Admission en non-valeur des créances irrécouvrables**

Rapporteur : Monsieur François GROS

*Après examen et délibéré, à l'unanimité :*

Article 1 : Admet en non-valeur les créances proposées par monsieur le trésorier principal, d'un montant total de 1.953,36 €.

Article 2 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## **11 Autorisation au Président de signer le marché public n°2015-24 relatif à l'exploitation des installations collectives de chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire et traitement d'air**

Rapporteur : Monsieur Michel BERNARD

*Après examen et délibéré, à l'unanimité (trois abstentions : Monsieur Jérôme BREZILLON, Madame Carla DUGAULT, Monsieur Bruno PIRIOU):*

Article 1<sup>er</sup> : Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire et traitement d'air avec la société IDEX ENERGIES, sise 72, avenue Jean-Baptiste Clément, 92513 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX, pour les montants totaux prévisionnels sur la durée du contrat suivants :

- P1 Fourniture d'énergie chauffage (MTI – marché température avec clause d'intéressement + MC – marché comptage) : 1.669.307,55 Euros H.T. pour 5 ans
- P2 (maintenance, surveillance, entretien) : 195.786,72 Euros H.T. pour 5 ans
- P3 (gros entretien et garantie totale) : 91.173,60 Euros H.T. pour 5 ans
- P3R (travaux obligatoires – cf CCTP page 44 à 47/52) : 101.380,00 Euros H.T. pour 5 ans

Le taux de TVA à appliquer sera celui en vigueur au moment de l'exécution des prestations.

Article 2 : Précise que le présent marché débutera le 28/12/2015 et se terminera le 27/12/2020 et est non reconductible.

Article 3 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## **12 Approbation de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)**

Rapporteur : Monsieur Michel BERNARD

*Après examen et délibéré, à l'unanimité :*

Article 1<sup>ER</sup> : Approuve l'Agenda de mise en accessibilité des équipements communautaires ci-annexé.

Article 2 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## **13 Autorisation au Président de signer la convention de partenariat avec l'Etat relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne**

Rapporteur : Monsieur Jean BEDU

*Après examen et délibéré, à l'unanimité (deux abstentions : Monsieur Jérôme BREZILLON et Monsieur Bruno PIRIOU) :*

Article 1<sup>ER</sup> : Autorise le Président à signer la convention avec l'Etat, représenté par le Préfet de l'Essonne, relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la Communauté d'agglomération et tout document afférent à la mise en œuvre de la présente convention.

Article 2 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



## **14 Avis de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne relatif à la demande d'ouverture dominicale de Marques Avenue pour 2016**

Rapporteur : Monsieur Michel BERNARD

*Après examen et délibéré, à l'unanimité :*

Article 1 : Emet un avis favorable à l'ouverture auprès de l'enseigne Marques Avenue A6 des 11 dimanches suivants :

- dimanches 10, 17 et 24 janvier,
- dimanche 24 avril,
- dimanche 26 juin,
- dimanches 3 et 10 juillet,
- dimanche 23 octobre,
- dimanches 4, 11 et 18 décembre 2016.

Article 2 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## **15 Avis de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne relatif à la demande d'ouverture dominicale de la Société XPOLOGISTICS du 21 novembre au 28 décembre 2015**

Rapporteur : Monsieur Michel BERNARD

*Après examen et délibéré, à l'unanimité :*

Article 1 : Emet un avis favorable à l'ouverture de la Société XPOLOGISTICS, sise ZAC des Haies Blanches – 1/3, rue des Haies Blanches – 91830 Le Coudray-Montceaux, les dimanches compris dans la période allant du 21 novembre au 28 décembre 2015,

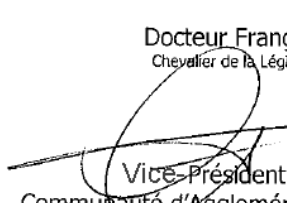
Article 2 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait au Coudray-Montceaux, le 17 novembre 2015.

Pour le Président et par délégation  
François GROS

Docteur François GROS  
Chevalier de la Légion d'honneur

  
Vice-Président de la  
Communauté d'Agglomération Seine-Essonne,



Premier Vice-président de la  
Communauté d'agglomération Seine-Essonne

**Communauté d'Agglomération Seine-Essonne**

Rond-Point de la Demi-Lune ■ RN7 ■ BP 14 ■ 91830 Le Coudray-Montceaux  
Tél. : 01 69 90 86 70 ■ Fax. : 01 69 90 86 79 ■ [www.agglo-seinessonne.fr](http://www.agglo-seinessonne.fr)